

Le texte ci-dessous figure aux pages 39, 40 et 41, de la publication:

«*Thèses, manifestes et résolutions adoptés par les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} congrès de l'Internationale communiste (1921-1923)*»

dans le chapitre concernant le 2^{ème} congrès.

Publiée en juin 1934, par les:
Éditions de la Bibliothèque communiste
Librairie du Travail - 17, rue de Sambre et Meuse (Paris 9^{ème}).

CONDITIONS D'ADMISSION DES PARTIS DANS L'INTERNATIONALE COMMUNISTE

Le premier congrès constituant de l'*Internationale communiste* n'a pas élaboré les conditions précises de l'admission des partis dans la 3^{ème} Internationale. Au moment où eut lieu son premier congrès, il n'y avait dans la plupart des pays que des tendances et des groupes communistes.

Le deuxième congrès de l'*Internationale communiste* se réunit dans de tout autres conditions. Dans la plupart des pays, il y a désormais au lieu de tendances et des groupes, des partis et des organisations communistes.

De plus en plus souvent, des partis et des groupes qui, récemment encore, appartenaient à la 2^{ème} Internationale et qui vaudraient maintenant adhérer à l'*Internationale communiste* s'adressent à elle, sans pour cela être devenus véritablement communistes. La 2^{ème} Internationale est irrémédiablement défaite. Les partis intermédiaires et les groupes du «*centre*» voyant leur situation désespérée, s'efforcent de s'appuyer sur l'*Internationale communiste*, est d'une certaine façon, à la mode.

Le désir de certains groupes dirigeants du «*centre*» d'adhérer à la 3^{ème} Internationale nous confirme indirectement que l'*Internationale communiste* a conquis les sympathies de la grande majorité des travailleurs conscients du monde entier et constitue une puissance qui croît de jour en jour.

L'*Internationale communiste* est menacée de l'envahissement de groupes indécis et hésitants qui n'ont pas encore pu rompre avec l'idéologie de la 2^{ème} Internationale.

En outre, certains partis importants (italiens, suédois), dont la majorité se place au point de vue communiste, conservent encore en leur sein de nombreux éléments réformistes et social-pacifistes qui n'attendent que l'occasion pour relever la tête, saboter activement la révolution prolétarienne, en venant ainsi en aide à la bourgeoisie et à la 2^{ème} Internationale.

Aucun communiste ne doit oublier les leçons de la *République des Soviets hongroise*. L'union des communistes hongrois avec les réformistes a coûté cher au prolétariat hongrois.

C'est pourquoi le 2^{ème} congrès international croit devoir fixer de façon tout à fait précise les conditions d'admission des nouveaux partis et indiquer par la même occasion aux partis déjà affiliés les obligations qui leur incombent.

Le 2^{ème} congrès de l'*Internationale communiste* décide que les conditions d'admission dans l'Internationale communiste sont les suivantes:

1- La propagande et l'agitation quotidienne doivent avoir un caractère effectivement communiste et se conformer au programme et aux décisions de la 3^{ème} Internationale. Tous les organes de la presse du parti doivent être rédigés par des communistes sûrs, ayant prouvé leur dévouement à la cause du prolétariat. Il ne convient pas de parler de dictature prolétarienne comme d'une formule apprise et courante, la propagande doit être faite de manière à ce que la nécessité en ressorte pour tout travailleur, pour toute ouvrière,

pour tout soldat, pour tout paysan, des faits même de la vie quotidienne, systématiquement notés par notre presse. La presse périodique ou autre et tous les services d'éditions doivent être entièrement soumis au Comité central du Parti, que ce dernier soit légal ou illégal. Il est inadmissible que les organes de publicité mes-usent de l'autonomie pour mener une politique non conforme à celle du parti. Dans les colonnes de la presse, dans les réunions publiques, dans les syndicats, dans les coopératives, partout où les partisans de la 3^{ème} Internationale auront accès, ils auront à flétrir systématiquement et impitoyablement non seulement la bourgeoisie, mais aussi ses complices, réformistes de toutes nuances.

2- Toute organisation désireuse d'adhérer à l'*Internationale communiste* doit régulièrement et systématiquement écarter des postes impliquant tant soit peu de responsabilités dans le mouvement ouvrier (organisation de parti, rédactions, syndicats, fractions parlementaires, coopératives, municipalités) les réformistes et les «centristes» et les remplacer par des communistes éprouvés, sans craindre d'avoir à remplacer, surtout au début, des militants expérimentés, par des travailleurs sortis du rang.

3- Dans presque tous les pays de l'Europe et de l'Amérique, la lutte des classes entre dans la période de guerre civile. Les communistes ne peuvent dans ces conditions se fier à la légalité bourgeoise. Il est de leur devoir de créer partout, parallèlement à l'organisation légale, un organisme clandestin capable de remplir, au moment décisif son devoir envers la révolution. Dans tous les pays où, par suite de l'état de siège ou de loi d'exception, les communistes n'ont pas la possibilité de développer légalement toute leur action, la concomitance de l'action légale et de l'action illégale est indubitablement nécessaire.

4- Le devoir de propager les idées communistes implique la nécessité absolue de mener une propagande et une agitation systématique et persévérante parmi les troupes. Là, où la propagande ouverte est difficile par suite des lois d'exceptions, elle doit être menée illégalement, s'y refuser serait une trahison à l'égard du devoir révolutionnaire et par conséquent incompatible avec l'affiliation à la 3^{ème} Internationale.

5- Une agitation rationnelle et systématique dans les campagnes est nécessaire, la classe ouvrière ne peut vaincre si elle n'est pas soutenue tout au moins par une partie des travailleurs des campagnes (journaliers et paysans les plus pauvres) et si elle n'a pas neutralisé par sa politique tout au moins une partie de la campagne arriérée. L'action communiste dans les campagnes acquiert en ce moment une importance capitale. Elle doit être principalement le fait des ouvriers communistes en contact avec la campagne. Se refuser à l'accomplir ou la confier à des demi-réformistes douteux c'est renoncer à la révolution prolétarienne.

6- Tout parti désireux d'appartenir à la 3^{ème} Internationale a pour devoir de dénoncer autant que le social-patriotisme avoué le social-pacifisme hypocrite et faux, il s'agit de démontrer systématiquement aux travailleurs que, sans le renversement révolutionnaire, nul débat sur la réduction des armements, nulle réorganisation «démocratique» de la *Ligue des Nations* ne peuvent préserver l'humanité des guerres impérialistes.

7- Les partis désireux d'appartenir à l'*Internationale communiste* ont pour devoir de reconnaître la nécessité d'une rupture complète et définitive avec le réformisme et la politique du centre et de préconiser cette rupture parmi les membres des organisations. L'action communiste conséquente n'est possible qu'à ce prix. L'*Internationale communiste* exige impérativement et sans discussion cette rupture qui doit être consommée dans le plus bref délai. L'*Internationale communiste* ne peut admettre que des réformistes avérés tels que Turati, Kautsky, Hilferding, Longuet, Macdonald, Modigliani et autres aient le droit de se considérer comme des membres de la 3^{ème} Internationale, et qu'ils y soient représentés. Un pareil état de choses ferait ressembler par trop la 3^{ème} Internationale à la 2^{ème}.

8- Dans la question des colonies et des nationalités opprimées, les partis des pays dont la bourgeoisie possède des colonies ou opprime des nations, doivent avoir une ligne de conduite particulièrement claire et nette. Tout parti appartenant à la 3^{ème} Internationale a pour devoir de dévoiler impitoyablement les prouesses de «ses» impérialistes aux colonies, de soutenir, non en paroles mais en fait, tout mouvement d'émancipation dans les colonies, d'exiger l'expulsion des colonies des impérialistes de la métropole, de nourrir au cœur des travailleurs du pays des sentiments véritablement fraternels vis-à-vis de la population laborieuse des colonies et des nationalités opprimées et d'entretenir parmi les troupes de la métropole une agitation continue contre toute oppression des peuples coloniaux.

9- Tout parti désireux d'appartenir à l'*Internationale communiste* doit poursuivre une propagande persévérante et systématique au sein des syndicats, coopératives et autres organisations de masse ouvrière. Des noyaux communistes doivent être formés dont le travail opiniâtre et constant conquerra les syndicats au communisme. Leur devoir sera de révéler à tout instant la trahison des social-patriotes et les hésitations du

«centre». Ces noyaux communistes doivent être complètement subordonnés à l'ensemble du parti.

10- Tout parti appartenant à l'*Internationale communiste* a pour devoir de combattre avec énergie et ténacité «l'*Internationale*» des syndicats jaunes fondée à Amsterdam. Ils doivent répandre avec ténacité au sein des syndicats ouvriers l'idée de la nécessité de la rupture avec l'internationale jaune d'Amsterdam. Il doit par contre concourir de tout son pouvoir à l'union internationale des syndicats rouges adhérant à l'*Internationale communiste*.

11- Les partis désireux d'appartenir à l'*Internationale communiste* ont pour devoir de réviser la composition de leurs fractions parlementaires, d'en écarter les éléments douteux, de les soumettre, non en paroles mais en fait, au Comité central du parti, d'exiger de tout député communiste la subordination de toute son activité aux intérêts véritables de la propagande révolutionnaire et de l'agitation.

12- Les partis appartenant à l'*Internationale communiste* doivent être édifiés sur le principe de la centralisation démocratique. A l'époque actuelle de guerre civile acharnée, le *Parti communiste* ne pourra remplir son rôle que s'il est organisé de la façon la plus centralisée, si une discipline de fer confinant à une discipline militaire y est admise et si son organisme central est muni de larges pouvoirs, exerce une autorité incontestée, bénéficie de la confiance unanime des militants.

13- Les partis communistes des pays où les communistes militent légalement doivent procéder à des épurations périodiques de leurs organisations, afin d'en écarter les éléments intéressés et petits bourgeois.

14- Les partis désireux d'appartenir à l'*Internationale communiste* doivent soutenir sans réserves les républiques soviétiques dans leurs luttes avec la contre-révolution. Ils doivent préconiser inlassablement le refus des travailleurs de transporter les munitions et les équipements destinés aux ennemis des républiques soviétistes, et poursuivre, soit légalement, soit illégalement, la propagande parmi les troupes envoyées contre les républiques soviétistes.

15- Les partis qui conservent jusqu'à ce jour les anciens programmes social-démocrates ont pour devoir de les réviser sans retard et d'élaborer un nouveau programme communiste adapté aux conditions spéciales de leur pays et conçu dans l'esprit de l'*Internationale communiste*. Il est de règle que les programmes des partis affiliés à l'*Internationale communiste* soient confirmés par le congrès international ou par le *Comité exécutif*. Au cas où ce dernier refuserait sa sanction à un parti, celui-ci aurait le droit d'en appeler au congrès de l'*Internationale communiste*.

16- Toutes les décisions des congrès de l'*Internationale communiste*, de même que celles du Comité exécutif, sont obligatoires pour tous les partis affiliés à l'*Internationale communiste*. Agissant en période de guerre civile acharnée, l'*Internationale communiste* et son *Comité exécutif* doivent tenir compte des conditions de lutte si variées dans les différents pays et n'adopter de résolutions générales et obligatoires que dans les questions où elles sont possibles.

17- Conformément à tout ce qui précède, tous les partis adhérant à l'*Internationale communiste* doivent modifier leur appellation. Tout parti désireux d'adhérer à l'*Internationale communiste* doit s'intituler: *Parti communiste de...* (section de la 3^{ème} *Internationale communiste*). Cette question d'appellation n'est pas une simple formalité, elle a aussi une importance politique considérable. L'*Internationale communiste* a déclaré une guerre sans merci au vieux monde bourgeois et à tous les vieux partis social-démocrates jaunes. Il importe que la différence entre les partis communistes et les vieux partis «social-démocrates» ou «socialistes» officiels qui ont voulu le drapeau de la classe ouvrière soit plus nette aux yeux de tout travailleur.

18- Tous les organes dirigeants de la presse des partis de tous les pays sont obligés d'imprimer tous les documents officiels importants du Comité exécutif de l'*Internationale communiste*.

19- Tous les partis appartenant à l'*Internationale communiste* ou sollicitant leur adhésion sont obligés de convoquer (aussi vite que possible dans un délai de 4 mois après le 2^{ème} congrès de l'*Internationale communiste*, au plus tard un congrès extraordinaire afin de se prononcer sur ces conditions. Les comités centraux doivent veiller à ce que les décisions du 2^{ème} congrès de l'*Internationale communiste* soient connues de toutes les organisations locales.

20- Les partis qui voudraient maintenant adhérer à la 3^{ème} Internationale, mais qui n'ont pas encore modifié radicalement leur ancienne tactique, doivent préalablement veiller à ce que les 2/3 des membres de leur

comité central et des institutions centrales les plus importantes soient composées de camarades, qui déjà, avant le 2^{ème} congrès s'étaient ouvertement prononcés pour l'adhésion du parti à la 3^{ème} Internationale.

Des exceptions peuvent être faites avec l'approbation du Comité exécutif de l'*Internationale communiste*. Le Comité exécutif se réserve le droit de faire des exceptions pour les représentants de la tendance centriste mentionnés dans le §7.

21- Les adhérents au parti qui rejettent les conditions et les thèses établies par l'Internationale communiste doivent être exclus du Parti. Il en est de même des délégués au congrès extraordinaire.
